

DES TRAITEMENTS ET REMUNERATIONS À LA HAUTEUR DE NOTRE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

DES PRIX QUI AUGMENTENT ET UNE PAUPERISATION DES AGENTS PUBLICS

La hausse des prix a atteint 4,9% en 2023. Les cadres et professions intermédiaires et techniciennes de la Fonction publique subissent aussi l'inflation et la perte de pouvoir d'achat. Le niveau d'inflation qui demeure élevé en 2024 cumule 24% depuis 2000. La perte du pouvoir d'achat est de 24% depuis les années 2000 et de 15% depuis 2010.

DES QUALIFICATIONS QUI AUGMENTENT MAIS DES SALAIRES QUI BAISSENT

Sur l'ensemble de l'année 2023, le salaire des professions intermédiaires et techniciennes a diminué de 2,4% et celui des cadres de 4,2%. Dans la Fonction publique, les traitements des fonctionnaires régressent de compte tenu du dogme de la baisse de la dépense publique et du refus de plusieurs gouvernements de revaloriser la valeur du point d'indice. L'augmentation du point de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 est bien totalement insuffisante pour rattraper les pertes depuis 2000, la valeur du point d'indice devrait être à 6 € et non à 4,93 €.

Cette chute des traitements et rémunérations est inversement proportionnelle à celles des qualifications qui n'ont cessé d'augmenter compte tenu de l'augmentation de l'expertise, de la technicité et de la responsabilité. Une étude du CEREQ démontre que le niveau des diplômes des actifs s'élève plus rapidement que le niveau de qualification des emplois. Dans le privé, le patronat veut en finir avec la

hiérarchisation des salaires fondée sur la reconnaissance des qualifications. La future loi FP prévoit de renforcer la rémunération au mérite. C'est inacceptable car elle va encore diviser les agents publics au lieu de renforcer l'attractivité.

Le traitement indiciaire est le seul à garantir l'unicité de la Fonction publique et l'égalité entre les fonctionnaires.

DES DEROULEMENT DE CARRIERES QUI REGRESSENT

Les agent.es de catégorie B – technicien·nes, maîtrise, assistantes sociales, animateurs territoriaux sont particulièrement touchés par le déclassement lié au tassement des grilles indiciaires qui empêchent la mobilité et l'évolution de carrière. L'échelle B1 avait en 2019 une amplitude de 1 à 1,46 (indices 343 à 503), déjà limitée ; à présent, l'amplitude est de 1,36 ! La grille est de plus en plus écrasée. Et puis les filières professionnelles composés principalement de femmes (sociale, médico-sociale, animation) les missions sont fortement dévalorisées. Cette question de la reconnaissance des qualifications reste un enjeu crucial pour toute la CGT.

Nous avons une responsabilité sociale envers les jeunes générations de fonctionnaires car les défis environnementaux vont exiger toujours plus d'expertise et d'ingénierie publique.



UNE INTENSITE DU TRAVAIL ET UNE BAISSSE DES EMPLOIS PUBLICS QUALIFIES

Das les trois versants de la FP, il y a de fortes difficultés de recrutement sur l'ensemble des fonctions dont les ressources humaines et administratives, des filières professionnelles en tension alors que les besoins sociaux en matière de santé, d'accompagnement à la personne et la petite enfance. Les transformations du travail (numérique, télé-travail) imposent davantage de relations professionnelles et de collectifs de travail.

Pour les agents de catégorie A les heures supplémentaires ne sont pas reconnues. Elles cachent le manque de postes. Le report des congés annuels sur le CET est symptomatique de l'augmentation des risques psycho-organisationnels. L'idéologie managériale impose un surinvestissement qui conduit l'encadrement à ne pas compter ses heures.

L'UFICT dit non au travail gratuit ! Tout travail mérite un salaire décent et du repos compensateur ! Les cadres de la fonction publique veulent mieux et moins travailler (baromètre UGICT/ViaVoice, 2023). Le salaire est leur principale préoccupation. L'UFICT-CGT exige l'ouverture de négociation car nos revendications salariales sont économiquement réalistes et socialement indispensable.



UFICT CGT des services publics
Fédération CGT des services publics
Case 547 - 263 rue de Paris
93515 MONTREUIL

L'UFICT-CGT revendique l'augmentation des rémunérations et du traitement indiciaire des fonctionnaires de catégorie A, B et maîtrise

Niveau de qualifications			Situation actuelle		Proposition de refonte	
Ref. diplômes	Grille	IM	Traitement brut	Ecart	Traitement brut	Ecart
BAC	B1	373	1 836,20 €	1,03	3 000 €	1,4
BAC+2	B2	376	1 850,97 €	1,04	3 500 €	1,6
BAC+3	A1	395	1 944,50 €	1,1	4 000 €	1,8
BAC+5	A2	505	2 486,00 €	1,4	4 400 €	2
BAC+8	A3	660	3 249,03 €	1,8	5 000 €	2,3

- La revalorisation de la valeur du point d'indice à 6 euros
- A minima 10% d'augmentation immédiate des traitements des fonctionnaires de catégorie A, B et maîtrise
- La reconnaissance des qualifications et la reconstruction des grilles indiciaires en intégrant les primes dans le traitement indiciaire
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes
- Un plan massif de création d'emplois publics qualifiés pour garantir la pérennisation des politiques publiques d'intérêt général
- Un management alternatif à partir des organisations gérées par les collectifs de travail

J'ADHÈRE



Toutes les organisations syndicales de fonctionnaires appellent à la grève le 19 mars 2024. Des préavis sont déposés sur l'ensemble de la fonction publique. Faisons entendre nos revendications par la mobilisation !